



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/27/Corr.1
18 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

Corrigendum

COOPÉRATION BILATÉRALE

Ce document est émis afin de :

- **Remplacer** le paragraphe 5 par ce qui suit :

Demande du gouvernement de l'Allemagne

1. Le tableau 3 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. La valeur de la demande (4 276 405 \$US), compte tenu du montant (4 658 409 \$US) approuvé aux 73^e, 74^e et 75^e réunions¹, du montant alloué pour les plans de gestion de l'élimination des HCFC approuvés pour 2017 (1 722 042 \$US) et des soldes pour les projets achevés à déduire des approbations de la 77^e réunion (151 079 \$US), dépasse de 1 846 752 \$US le seuil de 20 pour cent de l'allocation de l'Allemagne pour la période triennale 2015-2017 (8 659 025 \$US). Le montant maximum à approuver au titre du programme d'assistance bilatérale de l'Allemagne pour le restant de la période triennale 2015-2017, y compris la 77^e réunion, ne devrait pas excéder 2 429 653 \$. Le niveau réel de financement approuvé pour ces demandes sera révélé lors de la 77^e réunion.

¹ Un montant de 659 452 \$US, approuvé lors de la 73^e réunion, et un autre montant de 323 021 \$US, approuvé lors de la 74^e réunion, ont été affectés à la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015. Une somme de 3 675 936 \$US a été approuvée lors de la 75^e réunion.